

MAIRIE DE KERFOURN

SEANCE DU 10 JUILLET 2012

L'an deux mille douze le dix du mois de juillet à vingt heures trente, le Conseil municipal de la commune de Kerfourn s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Joël MARIVAIN, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal.....04/07/2012

Nombre de conseillers municipaux en exercice.....12

Nombre de conseillers municipaux présents.....11

PRESENTS : M. Joël MARIVAIN, Maire, Mme KIRDAL, Mme CHAMOT, M. LE CORRONC, adjoints
M. LE SANT, Mme JOSSE, Mme CHEVEAU, M. Michel MARIVAIN, Mme COBIGO, M. CHAPEL, M. SAINT-JALMES
ABSENT : M. MORVAN

Désigné secrétaire de séance : Monsieur Jean-Paul LE SANT

Conformément à l'article L2121.25 du Code général des collectivités territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie le 24 juillet 2012.

////////////////////////////////////

Conformément à l'article L 2224-5 du CGCT et les articles L 2224-1 à D 2224-5, Monsieur le Maire présente les rapports annuels disponibles pour l'année 2011. Les rapports sur l'eau et l'assainissement collectif seront présentés en septembre.

////////////////////////////////////

Assainissement non collectif (SPANC) de Pontivy Communauté

Le service public d'assainissement non collectif est actif depuis le 1^{er} janvier 2006 et concerne environ 179 logements sur la commune.

Les indicateurs sont sans changement par rapport à 2010 et sont les suivants :

- D 301.0 évaluation du nombre de logements desservis par le service public d'assainissement non collectif = 7 750
- D 302.0 indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif = 100/140
- D 301.3 taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif = 14 %

La montée en régime du service est effective avec 1 430 contrôles effectués en 2011 et un total de 5 061 contrôles. 1 541 contrôles ont été facturés en 2011 soit un total de 3 336. Par ailleurs, 3 262 contrôles ont été facturés au 31 décembre 2011. Le rapport complet est disponible en mairie.

Concernant la commune 14 contrôles de conception et 15 contrôles de réalisation ont été effectués en 2011. Le nombre de contrôles n'a pas évolué en 2011 (152) ; tous les avis et les factures ont été expédiés suite à ceux-ci au 31 décembre 2011.

38 % des installations existantes sont classées "non acceptable" (57). Dans le cadre de l'OPAH (opération programmée d'amélioration de l'habitat) de Pontivy Communauté, une subvention de 10 à 20 % en fonction des ressources des occupants avec un plafond de travaux de 8 000 € est possible dès à présent pendant trois ans.

Vu la délibération 07-2012 du 2 février 2012 sur la préparation de l'appel d'offre du plan de développement communal.

Lors de la réunion de la commission d'appel d'offre du 19 juin, la commission a souhaité recevoir 3 candidats sur les 6 appels d'offres reçus en mairie.

Ce matin, 10 juillet, la commission a audité deux des trois postulants. Les deux candidats ont des références solides correspondant parfaitement à notre demande. Le troisième s'est désisté ce matin.

Les membres de la commission d'appel d'offre présentent leurs points de vue.

Le coût de l'étude par l'équipe liée au *Cabinet Menguy* est de 41 022,80 € TTC excluant l'option des ateliers d'échange de 4 544,80 € TTC. La proposition de l'équipe de *l'Atelier Ersilie* est de 30 737,20 € TTC excluant l'option de 500 € TTC par table ronde.

L'avis de la commission est de sélectionner l'Atelier *Ersilie* mandataire du groupement incluant *Avenue* et *ECR Environnement*. Ce projet doit démarrer en septembre et durer un an pour présenter l'étude finale au public en octobre 2013.

Le Conseil municipal de KERFOURN est appelé à valider la position de la commission, à cet effet, un vote à main-levé est organisé afin de valider ou non le choix de *l'Atelier Ersilie* et de ses partenaires et dont les résultats sont les suivants :

- POUR 9 voix
- CONTRE 1 voix
- ABSTENTION 1 voix

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 9 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention :

- **DONNE SON ACCORD au choix de la commission d'appel d'offre, à savoir de confier l'étude pour la mise en place du plan de développement communal à *l'Atelier Ersilie* de Guer, mandataire du groupement incluant *Avenue* et *ECR Environnement*.**
- **Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature des documents relatif à ce dossier et sa mise en œuvre.**



49-2012 : Attribution d'un nom à une impasse : impasse Lann Noual

Vu le dépôt d'un permis de construire sur une parcelle située à proximité de la rue du Hent Don
Vu la charte signée avec la Poste sur la numérotation de toutes les habitations sur le territoire communal
Vu que l'endroit en question est connu sous le nom de « champ Lann Noual »

Le Conseil municipal de KERFOURN doit se prononcer pour donner un nom à cette nouvelle rue ; il est proposé de dénommer celle-ci *rue Lann Noual* en référence à l'ancien champ qui était situé à cet endroit.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de nommer cette nouvelle rue : impasse Lann Noual.



Questions diverses :

a) Acquisition Lannay

Pour information, l'acte notarié pour l'acquisition des parcelles Lannay a été signé le 5 juillet. Les frais sont estimés à 1 800 €.

b) Achat de matériel :

Mme Cadoret, directrice de l'école a demandé avec l'évolution des effectifs (nombre et classe d'âge) des tables, chaises et bancs supplémentaires. Le coût est estimé à 1 250 € TTC. La ligne budgétaire disponible sur le chapitre 21 – *Immobilisations corporelles* est le compte 2158 - *autres matériels* (12837,63 €). Cette dépense n'avait pas été prévue dans le budget primitif. Le Conseil municipal donne son accord pour que cet achat soit financé à la ligne 2158 –*autres matériels*, celui-ci n'entraînant pas de modification dans le budget.

La même situation va se produire pour les panneaux de signalisation. Nous avons conservé sur le compte 21881 –*Pose de ralentisseurs et de panneaux* 3 834,51 € pour cet investissement. La somme sera insuffisante. Nous prévoyons d'utiliser 3 000 € du compte 2158 – *autres immobilisations* après avoir reçu un devis sur l'information économique de la commune (3 991 €) et les panneaux d'indication des villages (900 €). Il nous manque actuellement la prestation graphique.

Cette question sera revue en septembre lorsque la commune disposera des documents nécessaires.

c) Gestion et vacances locatives des logements communaux

La gestion locative est délicate pour un certain nombre de cas. Les nuisances notamment sonores font l'objet de nombreuses réclamations. Le principe proposé par la municipalité est de favoriser le respect par un rappel à la loi après avoir demandé aux plaignants de formuler sa demande de vive voix aux auteurs de troubles. A défaut et dans un troisième temps, nous collaborons avec la gendarmerie.

Nous sommes confrontés aux retards de paiement de loyer. Notre position est assez ferme. Nous sommes à l'écoute des difficultés temporaires des locataires mais l'absence de réaction ou même le manque de responsabilité entraînent pour la municipalité une réaction plus rigide : application de la clause résolutoire suite à un défaut d'attestation d'assurance, mise en place en collaboration avec le Trésor Public d'un échéancier ou de saisie directe sur salaire. Suite à ces interventions, nous avons engagé des résiliations de bail. Un avis est demandé au Conseil sur la méthode.

Deux logements communaux sont libres, une maison située Cité du Stade est mise en vente en septembre, une autre se libère à la location.

Le Conseil se prononce pour le maintien du principe actuel.

d) Délimitation du domaine public : rue des Ajoncs, rue du Puits, à Penvern et Lan Vihan

Les réunions contradictoires sont confiées au géomètre pour nous permettre de délimiter correctement le domaine public et valider les travaux de voirie futurs. Les frais et actes seront pris en charge par la commune pour faciliter la démarche. Une information préalable est adressée aux copropriétaires.

e) Projet d'une nouvelle déchèterie

La communauté de communes est dotée d'un parc de 7 déchèteries. La majeure partie a été inaugurée il y a plus de quinze ans. Cette compétence a été prise en 2005. Une réflexion a été menée en 2010 sur la définition d'une stratégie de gestion de ce réseau. Le site principal de Pontivy Sud capte la moitié des tonnages collectés. Ce programme concerne la réalisation d'un nouveau site sur un secteur Nord ou Nord-Est de Pontivy après un débat sur son implantation. Dans un premier temps, ce nouveau site devra permettre d'alléger la fréquentation du site actuel. Dans un second temps, l'impact de ce site sur les sites existants sera étudié.

Les objectifs généraux fixés par la collectivité sont les suivants :

- améliorer la qualité d'accueil des usagers
- recevoir une fréquentation annuelle de 75 000 visites. (62 000 au Signan en 2011)
- améliorer la qualité des dépôts des usagers par une gestion plus adaptée des flux
- maîtriser les risques en matière de sécurité
- prendre en compte les évolutions réglementaires
- anticiper la mise en œuvre de nouvelles filières permettant d'augmenter le taux de valorisation
- solutionner les limites des sites actuels (sans possibilité d'extension liée au PPRI)
- soulager le travail des agents par une meilleure organisation des flux

Le budget alloué à cette opération hors acquisition foncière (1 hectare) est de 933 000 € HT. Ce montant ne prend pas en compte la réalisation d'une plate-forme de compostage ni d'une aire de gestion des déchets inertes. La prise en compte de ces deux flux sera certainement à envisager.

f) Information sur la prise de compétence "Transports"

Ce sujet est reporté au mois de septembre.

La séance est levée à 22 h 30

NOMS	SIGNATURES	NOMS	SIGNATURES
<i>MARIVAIN Joël</i>		<i>COBIGO Françoise</i>	
<i>KERDAL Anne-Marie</i>		<i>CHAPEL Marc</i>	
<i>CHAMOT Sarah</i>		<i>JOSSE Sophie</i>	
<i>LE CORRONC Jean-Pierre</i>		<i>MARIVAIN Michel</i>	
<i>SAINT-JALMES Philippe</i>		<i>MORVAN Patrice</i>	<i>Absent</i>
<i>LE SANT Jean-Paul</i>		<i>CHEVEAU Isabelle</i>	